

Francis BOYER
Président du Conseil national de l'Ordre des architectes de Bretagne

RENCONTRES DES ARCHITECTES LE 8 AVRIL
« Les pouvoirs publics doivent mettre un peu d'ordre dans l'offre numérique »

Un architecte gagnerait aujourd'hui moins qu'un infirmier installé en libéral ! Autres temps, autres mœurs ?Alors que les Rencontres des Architectes de Bretagne se tiendront le 8 avril à Rennes, sur fond du projet de loi présenté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale les 21, 22 et 23 mars derniers, François ROUANET, vice-président du Conseil National de l'Ordre des Architectes et Francis BOYER, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Bretagne pointent l'accélération de mutations qui mettent à l'épreuve une profession fragilisée.

- 7 Jours les Petites Affiches

L'Observatoire de la profession - Les architectes et l'évolution du métier à l'horizon 2030* souligne « une vision pessimiste des conditions d'exercice en 2030.» Architecte : une profession en crise ?

F.B./F.R. : La profession d'architecte est confrontée à une inflation normative asphyxiante qui dénature l'essence même du métier, à une crise économique violente qui touche particulièrement le secteur du bâtiment alors que paradoxalement la France manque cruellement de logements et à une révolution numérique des modes de production comme la maquette numérique (B.I.M.) ou des logiciels de conception.

A titre d'exemple, depuis 2010 Google développe une application intitulée « Génie » destinée aux logements économiques qui standardise et automatise les processus de conception et de construction de bâtiment.

Toutes les professions sont touchées : une étude de deux chercheurs de l'université d'Oxford* indique que près de 50 % des métiers actuels pourraient être remplacé à moyen terme par des ordinateurs ou des robots.

Dans ces conditions et de manière globale, la situation économique des architectes s'est dégradée significativement depuis 10 ans. Ce sont les petites agences qui payent le plus lourd tribut à la crise.

Une part importante des architectes ont des revenus bien faibles au regard du niveau d'études et de qualifications nécessaires ainsi que des responsabilités qu'ils endossent. Les revenus sont sans doute bien inférieurs à ceux des infirmiers libéraux que vous citez mais, le contexte n'est pas du tout le même.

Tous les actes médicaux sont en France exercé par des professionnels qualifiés.

Ce n'est évidemment pas le cas pour l'architecture en France.

La loi sur l'architecture impose le recours à l'architecte sauf, pour les particuliers qui construisent pour eux-mêmes une surface inférieure à 150 m². Dans les faits 90 % des maisons françaises se passent d'architectes... Et parallèlement une enquête toute récente de la direction générale de la concurrence et de la consommation indique que pour 50 % des constructeurs contrôlés sont en infraction avec la loi, entre autre pour publicité trompeuse ou « faux constructeurs » ...

Nous pouvons légitimement nous interroger sur la justesse et la pertinence de ce choix de société qui tend à assimiler la réalisation de la maison individuelle à un simple acte d'achat où le critère prix est prépondérant au détriment de l'innovation architecturale et technique et de la qualité d'usage. Or, faire construire une maison est un investissement majeur dans la vie des français et particulièrement des Bretons pour lesquels la maison individuelle représente 77 % de l'ensemble des logements de la région contre la moyenne nationale qui se situe à 56 %.

- 7 Jours les Petites Affiches

La même enquête signale que « La profession exprime clairement sa croyance dans la nécessité de profonds changements (...) pour faire face aux évolutions de la société».

F.B./F.R. : L'acte de bâtir est de plus en plus complexe. La complexité est technique, juridique et réglementaire. Les procédures sont de plus en plus prégnantes et obligent à étoffer les structures et à compléter les compétences des agences d'architecture.

La profession doit aussi faire face à une très forte montée en puissance des entreprises de construction et grands groupes du bâtiment, favorisée par des dispositions réglementaires et législatives, tels que les procédures de conception construction, le partenariat public privé, les contrats globaux.

Ces modifications des rapports architectes / entreprises / maîtrise d'ouvrage transforment les métiers et la place de chacun dans l'acte de bâtir.

Les architectes appréhendent globalement cette situation avec lucidité puisque dans le sondage prospectif « 2030 », ils affirment clairement que leurs structures professionnelles et juridiques doivent évoluer vers de plus grosses agences offrants des compétences plus diversifiées et qu'ils doivent s'orienter vers un exercice en société plutôt qu'en libéral.

La question des nouveaux outils de conception est déjà intégrée dans les agences française qui s'attaquent à la production des projets en maquette numérique (B.I.M.) et qui structurent et diversifient leurs compétences en matière de maîtrise d'oeuvre, de gestion de chantier, d'urbanisme, de programmation ...

L'accélération des mutations à opérer met à l'épreuve une profession déjà fragilisée.

Mais, il existe également une place pour une architecture de proximité dans un dialogue constructif au quotidien avec les habitants.

Là aussi, les plateformes numériques en ligne transforment le contexte dans ce qu'il est convenu d'appeler une « Uberisation » de l'offre.

Les architectes prennent acte et accompagnent cette mutation.

Les pouvoirs publics se doivent de mettre un peu d'ordre dans l'offre numérique qui peut présenter le meilleur comme le pire au détriment d'un public mal informé.

L'ordre des architectes encadre ces mutations en renforçant ses actions et accompagne ces mutations telle que la refonte complète de son site internet et la mise en ligne de « Architecte pour tous » qui permet au grand public d'accéder directement au projet des «vrais architectes» inscrits à l'ordre offrant les garanties de qualifications. L'ordre organise également sur tout le territoire les Journées portes ouvertes les 3 et 4 juin prochains qui permettra au public d'aller à la rencontre des architectes pour découvrir et comprendre ce qu'est le métier et ce que les architectes peuvent offrir.

- 7 Jours les Petites Affiches

Et comment la profession ressent elle dès lors ce projet de loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » ?

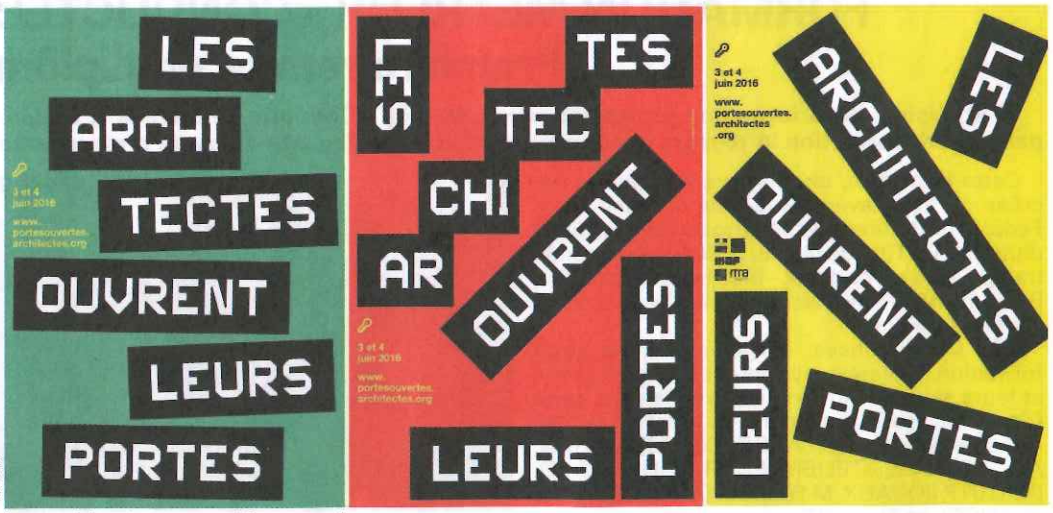
F.B./F.R. : La loi dite « C.A.P. » est en cours de discussion au parlement. D'ores et déjà certaines dispositions sont acquises comme le retour à droit constant au seuil de recours à l'architecte à 150 m², précédemment altéré par un décret de 2012.

Les dispositions sur les permis d'aménager vont dans le bon sens et établissent le principe d'une nécessaire pluridisciplinarité dans l'établissement de ces dossiers où l'architecte va désormais trouver toute sa place.

Les permis d'aménager revêtent une importance toute particulière car en amont des permis de construire, ils conditionnent pour une grande part la future qualité architecturale et urbaine de ces zones. Cette qualité architecturale passe par une élaboration pluridisciplinaire des documents d'urbanisme dans lesquels les architectes ont pleinement leur place avec les urbanistes les paysagistes

Nous regrettons que le logement social puisse toujours déroger à la règle du concours d'architecture qui régit la commande publique d'architecture. Cette règle d'exception établie par une ordonnance en 2005 n'a pas fait la preuve de son efficacité économique et opérationnelle et prive ce secteur d'une émulation qualitative au profit d'une concurrence fondée uniquement sur le prix des études.

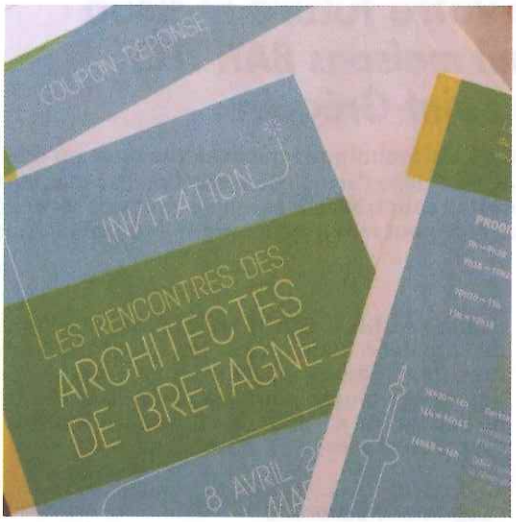
En dessous du seuil de recours obligatoire, l'Ordre des architectes propose de réduire les délais d'instruction des permis de construire quand le dossier est établi par un architecte. Cette proposition est à l'étude par le Parlement.



© DR

Les architectes ouvrent leurs portes

Un métier en (r)évolution



La loi « C.A.P. » présente des avancées positives pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale, même si les architectes espéraient plus.

Le rapport du député Patrick BLOCHE de 2014 contient des propositions tout à fait intéressantes qui attendent encore leur mise en oeuvre.

- 7 Jours les Petites Affiches

Ces rencontres feront intervenir bon nombre d'intervenants... Qu'escomptez-vous dans ce contexte et quels leviers d'actions pouvez-vous actionner ?

F.B./F.R. : Ces rencontres s'adressent aux 1 200 architectes inscrits en Bretagne mais également aux décideurs politiques, aux donneurs d'ordre publics et privés et aux étudiants en architecture.

C'est un temps privilégié de partage d'informations et d'échanges sur les actions opérées par l'Ordre des Architectes de Bretagne mais, surtout sur les formidables mutations qui s'imposent à tous les architectes au travers de la loi NOTRe, de la loi LCAP, de la loi de transition énergétique... et de réaffirmer la capacité de notre profession à se saisir de ces enjeux et nouveaux contextes pour proposer les formes architecturales nouvelles et d'usage qui accompagneront ces transformations.

Les architectes, pour qui concevoir, inventer, innover, créer, projeter sont le coeur de leur métier, sont les mieux placés dans le secteur de la construction pour réussir et anticiper ces mutations.

La loi de transition énergétique votée en août 2015 a une résonance particulière en Bretagne avec un parc résidentiel qui représente 36% de la consommation d'énergie finale contre 28% au niveau national et dont 55% des 152,5 millions de m² de logement ont été construits avant 1975 c'est-à-dire avant toute réglementation thermique.

La rénovation énergétique et thermique de ces logements va avoir un impact majeur sur la perception architecturale qui sera donnée de ces bâtiments.

Tous nos paysages vont être touchés et il est essentiel que les architectes soient les acteurs centraux de ces interventions en développant toujours plus leurs savoir-faire en lien avec les plates-formes déjà en action

*** Enquête d'opinion commandée par le Conseil national à l'IFOP, menée en 2013 auprès de presque 1 000 architectes. ** « Le futur de l'emploi - Carl Benedict Frey et Michaël Osborne. Contact : Ordre des architectes de Bretagne. 02 99 79 12 00**

Les Rencontres des Architectes de Bretagne au Mabilay, en présence de Patrick BLOCHE, Député et rapporteur du projet de loi, et de Philippe PELLETIER, avocat et Président du Plan Bâtiment Durable.

Table ronde : Loi « Liberté, Création, Architecture et Patrimoine »

Aux côtés de Patrick BLOCHE :
- Françoise GATEL, Maire, Sénatrice et Présidente de l'Association des Maires de France 35
- Régis RIOTON, Conseiller national de l'Ordre des architectes
- Jean-Loup LECOQ, Directeur régional des affaires culturelles

Table ronde : La rénovation énergétique pour repenser la rénovation urbaine... Les architectes, acteurs ou figurants?

Pour débattre de cette question aux côtés de Philippe PELLETIER :
- Anthony RIO, architecte, en charge de la rénovation du Mabilay
- Jean OLLIVRO, universitaire et géographe
- Yvon BASSET, ADEME Bretagne